

# Congés de travail

## Congé familial

	Maternité	Adoption	Parental	Décès (deuil)	Décès ou disparition d'un enfant dans des circonstances criminelles	Violence interpersonnelle
<b>Période d'admissibilité de l'employé</b>	Plus de 13 semaines	Plus de 13 semaines	Plus de 13 semaines	Plus de 13 semaines	Plus de 13 semaines	Plus de 13 semaines
<b>Préavis de l'employé à l'employeur</b>	4 semaines	4 semaines	4 semaines	Le plus tôt possible avant la date du congé	Le plus tôt possible avant la date du congé	Le plus tôt possible avant la date du congé
<b>Preuve requise</b>	Certificat médical	Sur demande	Sur demande	Sur demande	Sur demande	Sur demande
<b>Employé admissible</b>	Parent biologique/ employée enceinte	Principal fournisseur de soins	Un ou les deux parents	Famille immédiate	Un ou les deux parents ou fournisseurs de soins	Survivant de violence interpersonnelle ou de violence sexuelle OU fournisseur de soins/parent d'un survivant
<b>Période de congé</b>	19 semaines	19 semaines	59 ou 71 semaines	5 jours non rémunérés	104 ou 52 semaines	5 jours rémunérés par l'employeur et 5 jours non rémunérés (peuvent être pris en heures ou en jours, selon les besoins)
<b>Participation aux régimes d'avantages sociaux</b>	Oui	Oui	Oui	Oui; aucune contribution (financière) de l'employé	Oui	Oui
<b>Accumulation d'ancienneté</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui